

Tarifs 2019 (Délibération du 10 décembre 2018)

VOIRIE		Tarifs 2018	Propos. Tarifs 2019 (+2 % arrondis)	Vote du conseil municipal
Fourniture et pose de buses diam. 300	le mètre linéaire	34,00	35,00	35,00

DROITS DE PLACE				
Passages occasionnels	Unité	81,00	83,00	83,00
Commerçants	l'année	114,00	116,00	116,00

VENTE DE BOIS (récolté sur place)				
Chêne et saule	le stère	71,00	72,00	72,00
Bois mélangé	le stère	52,00	53,00	53,00
Bois mélangé sur pied	le stère	18,50	19,00	19,00
Piquets de châtaignier de 1,80 m à 2 m	l'unité	1,00	1,00	1,00

Travaux internes à la commune (travaux en régie)				
Main d'œuvre	l'heure	33,00	34,00	34,00
Camion benne avec chauffeur	l'heure	70,00	71,00	71,00
Tractopelle & Tracteur tondeuse avec chauffeur	l'heure	79,00	81,00	81,00
Balayeuse avec chauffeur	l'heure	145,00	148,00	148,00
Nacelle avec chauffeur	l'heure	80,00	82,00	82,00
Camion grue	l'heure	82,00	84,00	84,00

Le Maire,

 Alain Guillaud

AUTRES TARIFS 2019 (délibération du 10 décembre 2018)

Photocopies	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Propos. Tarifs 2019	Décision conseil municipal
Copie A4 simple	0,15	0,15	0,15	0,15
Copie A4 recto/verso	0,26	0,26	0,26	0,26
Copie A3 simple	0,36	0,36	0,36	0,36
Copie A3 recto/verso	0,46	0,46	0,46	0,46
Copie pour associations, demandeurs d'emploi, ou à des fins scolaires	0,10	0,10	0,10	0,10
Extrait plan cadastral	0,62	0,62	0,62	0,62
Fax			0,50	0,50

Divers tarifs	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Propos. Tarifs 2019 (+2 % arrondis)	Décision conseil municipal
Parquet à la journée le m ²	0,83	0,84	0,86	0,86
Cirque par jour	42,00	43,00	44,00	44,00
Terre végétale le m ³	7,00	7,00	7,14	7,14
Terre végétale le m ³ chargé	9,00	9,00	9,18	9,18
Minibus par kilomètre	0,81	0,82	0,84	0,84

Terrain de la Garenne				
Groupe par personne et par nuitée	4,00	4,00	4,10	4,10

Sépulture	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Propos. Tarifs 2019 (+2 % arrondis)	Décision conseil municipal
concession trentenaire tombe adulte	231,00	236,00	241,00	241,00
Concession quinze ans tombe adulte	125,00	128,00	131,00	131,00
concession trentenaire tombe enfant	27,00	30,00	31,00	31,00
Concession quinze ans tombe enfant	13,00	15,00	15,00	15,00
concession 15 ans columbarium	565,00	576,00	588,00	588,00
concession 30 ans columbarium	1015,00	1035,00	1056,00	1056,00
Renouvellement concession 15 ans colombarium			529,00	529,00
Renouvellement concession 30 ans colombarium			950,00	950,00

Les tarifs tombes enfants s'entendent jusqu'aux 5 ans inclus

Le Maire,

 Alain Guillaud

COMMUNE DE NIVILLAC
TARIFS 2019 (délibération du 10 décembre 2018)

Envoyé en préfecture le 14/12/2018
 Reçu en préfecture le 14/12/2018
 Affiché le 17/12/2018
 ID : 056-215601477-20181210-2018D93-DE

Locations de salles

Sainte Marie (environ 80 personnes)	Tarifs 2018	Propos. Tarifs 2019 (+ 2 % arrondis)	Décision du conseil municipal
Réunions d'associations locales uniquement : Chapelle de Ste Marie, Amitié de Ste Marie et Amicale des Boulistes	gratuit	gratuit	gratuit
Réunions d'associations de Nivillac suivi d'un repas	146,00	149,00	149,00
Réunions d'associations extérieures suivi d'un repas	201,00	205,00	205,00
Manifestations/Fêtes : habitants de la commune	201,00	205,00	205,00
Manifestations/Fêtes : habitants extérieurs	278,00	284,00	284,00
Dépôt de garantie	250,00	250,00	250,00
Acompte ou arrhes à régler à la réservation	50 % du montant de la location		

Forfait 2 jours Habitants de la commune *	342,00	349,00	
Forfait 2 jours Habitants extérieurs *	505,00	515,00	

Foyer rural (environ 50 personnes)	Tarifs 2018	Propos. Tarifs 2019 (+ 2 % arrondis)	Décision du conseil municipal
Réunions d'associations (Nivillac + associations extérieures)	gratuit	gratuit	gratuit
Réunions d'associations de Nivillac suivi d'un repas	123,00	125,00	125,00
Réunions d'associations extérieures suivi d'un repas	150,00	153,00	153,00
Réunions d'organismes professionnels et d'organismes à but lucratif	35,00	36,00	36,00
Manifestations/Fêtes : habitants de la commune	150,00	153,00	153,00
Manifestations/Fêtes : habitants extérieurs	205,00	209,00	209,00
Vin d'honneur	80,00	82,00	82,00
Dépôt de garantie	250,00	250,00	250,00
Acompte ou arrhes à régler à la réservation	50 % du montant de la location		
Forfait 2 jours Habitants de la commune *	227,00	232,00	232,00
Forfait 2 jours Habitants extérieurs *	364,00	371,00	371,00



Le Maire,

Alain Guichard

Sur présentation d'un justificatif : copie des statuts pour une association ou copie de facture pour les particuliers (électricité, eau, quittance de loyer...)

Locations de salles

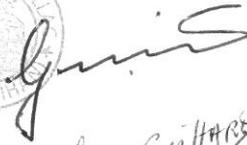
Salle Docteur Picaud (maximum 40 personnes)	Tarifs 2018	Proposit. Tarifs 2019	Décision du conseil municipal
Réunions diverses	gratuit (attestation d'assurance Responsabilité Civile obligatoire)	gratuit (attestation d'assurance Responsabilité Civile obligatoire)	gratuit (attestation d'assurance Responsabilité Civile obligatoire)
Dépôt de garantie	250,00		

Ancien "cyber-espace" (20 personnes)	Proposition tarifs 2018		Décision du conseil municipal
Réunions diverses	gratuit (attestation d'assurance Responsabilité Civile obligatoire)		gratuit (attestation d'assurance Responsabilité Civile obligatoire)
Dépôt de garantie	250,00		

SALLE DES SPORTS			
Manifestations payantes d'associations *	204,00	208,00	208,00
Dépôt de garantie	250,00		



Le faire,



Alain Guillard

PROPOSITIONS DE TARIFS POUR 2019 (Délibération du 10/12/2018)

Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le 17/12/2018
ID : 056-215601477-20181210-2018D93-DE

SALLE MULTIFONCTION

	HALL & BAR	HALL & BAR	HALL VIN HONNEUR	HALL VIN HONNEUR	HALL REUNION	HALL REUNION	Biblio salle réunion	Biblio salle réunion	GDE SALLE	GDE SALLE	CUISINE	CUISINE	LAVERIE	LAVERIE	CHAMBRE FROIDE	CHAMBRE FROIDE
TARIFS	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Associations de Nivillac*	104	106 €	- €	- €	- €	- €			194 €	198 €	72 €	73,50 €	21 €	21,50 €	32 €	33,00 €
Associations extérieures*	208 €	212 €			104 €	106 €			364 €	371 €	126 €	128,50 €	32 €	33,00 €	32 €	33,00 €
Habitants de la commune*	208 €	212 €	84 €	86 €	- €		Mise à dispo gratuite	Mise à dispo gratuite	342 €	349 €	123 €	125,50 €	32 €	33,00 €	32 €	33,00 €
Extérieurs / autres organisateurs	228 €	232,50 €			104 €	106 €			416 €	424 €	146 €	149 €	37 €	38 €	32 €	33,00 €
Option de nettoyage	109 €	111 €	109 €	111 €					120 €	122,50 €	91 €	93 €	31 €	32,00 €	31 €	32,00 €

- * Ces tarifs correspondent à l'utilisation des locaux pour 1/2 journée. Soit l'équivalent d'un déjeuner ou d'un repas ou d'une matinée ou d'un après-midi ou d'une soirée.
- * Pour une occupation "Journée", c'est-à-dire midi & soir ou matin & après-midi, un coefficient de 1,50 sera appliqué sur les salles louées (1, 1', 1", 2, 3, 4, 5, 6) pendant le temps d'occupation.
- * Sur présentation d'un justificatif : Statuts pour une association, facture électricité, eau ou quittance de loyer pour les particuliers

- Dépôt de garantie :
- 300 € si location que du hall + bar
 - 1 000 € si location hall + salle polyvalente + cuisine + laverie ou théâtre + hall
 - 1 500 € si location > si location théâtre + hall + salle polyvalente + cuisine + laverie

Le Maire,



Alain Guillaud



TARIFS LOCATIONS DE MATERIEL 2019

Envoyé en préfecture le 14/12/2018
 Reçu en préfecture le 14/12/2018
 Affiché le 17/12/2018
 ID : 056-215601477-20181210-2018D93-DE

SONORISATION

Sono complète + 2 micro HF		EMPLOI D'UNE PERSONNE (= prestations techniques supplémentaires)	
2018	2019	2018	2019
90 € pour tous	90 € pour tous	31 € / heure	32€ /heure
		31 € / heure	32 € /heure

LOCATION VAISSELLE

2018		2019	
≤ 80 pers.	40 €	≤ 80 pers.	40 €
> 80 pers.	80 €	> 80 pers.	80 €

L'opère;



Alain Guillard

TARIFS THEÂTRE 2019 (délibération du 10/12/2018)

Envoyé en préfecture le 14/12/2018
 Reçu en préfecture le 14/12/2018
 Affiché le 17/12/2018
 ID : 056-215601477-20181210-2018D93-DE

Hall d'accueil compris TARIFS	JOURNEE	
	2018	2019
Association de Nivillac (spectacles)	561 €	572 €
Associations extérieures et autres organisateurs (spectacles)	821 €	837,50
Réunions diverses (Assemblée générale, réunion, conférence, etc... entrée non payante)	416 €	424,50 €
Prestations techniques supplémentaires	31 € / heure	32 €/heure

• Ces tarifs s'entendent régisseur compris le temps de la manifestation pour une utilisation de la salle avec prestation technique de base (= 2 micros fil, 1 micro sans fil, 1 vidéoprojecteur, 1 écran, pas de modification de plan de feux existant).

• En cas de prestations techniques supplémentaires (modification de plan de feux, sonorisation, etc.) un coût de main d'œuvre de 32 € / heure sera appliqué. Toute heure commencée sera facturée.

• En cas de location sur 2 journées et plus, un abattement de 10 % sera appliqué sur la location d'ensemble (hors frais de prestations techniques supplémentaires).

* Sur présentation des statuts pour une association

Ces tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TVA 20%)

Gratuité une fois par an pour les écoles primaires de Nivillac

- 1 000 € de dépôt de garantie si location hall + salle polyvalente + cuisine + laverie ou théâtre + hall
- 1 500 € de dépôt de garantie si location théâtre + hall + salle polyvalente + cuisine + laverie



L. Moire;
Alain Guinard



AUTRES TARIFS DU THEÂTRE 2019

TARIFS	2018	2019
Conférences & vidéoconférences UTL	200 €/ séance	204 €/séance
Conférences et vidéoconférences	400 €/jour	408 €/jour

Ces tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TVA 20 %)

Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le 17/12/2018
ID : 056-215601477-20181210-2018D93-DE

Le Maire,



Alain Guithary
Alain Guithary

Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le 17/12/2018
ID : 056-215601477-20181210-2018D93-DE



TARIFS STUDIO D'ENREGISTREMENT 2019 (délibération du 10/12/2018)

	REPETITIONS			ENREGISTREMENTS		
	TARIFS	2018	2019	TARIFS	2018	2019
Habitants & associations de Nivillac*	PAR HEURE	5,00 €	5,10 €	PAR HEURE	17 €	17,30 €
	FORFAIT 20 HEURES	72 €	73,50 €	FORFAIT 8 HEURES	114 €	116,30 €
Utilisateurs extérieurs Nivillac	PAR HEURE	6 €	6,10 €	PAR HEURE	18 €	18,40 €
	FORFAIT 20 HEURES	76 €	77,50 €	FORFAIT 8 HEURES	122 €	124,50 €

* Sur présentation d'un justificatif : Statuts pour une association, facture électricité, eau ou quittance de loyer pour les particuliers

Le Maire,

Alain Guéhen